

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES**

SÉANCE DU 13 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de mars, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : Mme Michèle FAVRE D'ANNE, M. Claude COLLOMB-PATTON, Mmes Chantal PASSET, Nelly VEYRAT-DUREBEX, Maires-Adjointes,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, MM. Rodolphe PALACIOS, Jérôme AGNELLET, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Mmes Claire BARRIN, Élisabeth DE POORTER, MM. Benjamin DELOCHE, Richardo RODRIGUES, Michel CATON, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL MM. Frédéric VAILLANT, Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : M. Pierre LESTAS, Maire-Adjoint,
M. Karim CHALABI, Mme Graziella POURROY SOLARI, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Mme Joëlle TIBURZIO, MM. Stéphane FAURE-HUDRY, Pierre BASTARD-ROSSET, Conseillers Municipaux.

Date de la convocation : 28 février 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 26

Secrétaire : Mme Chantal PASSET, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2025/033 - SECTEUR DU CHATEAU - ACQUISITION DES PARCELLES SECTION F N°1900 et N°259 APPARTENANT A L'EHPAD LE CHANT DU FIER

Dans le cadre de la gestion forestière de l'ONF, dont le document cadre a été présenté le 15 février 2024 et voté au Conseil municipal par délibération n°2024/011, la Commune souhaite acheter les parcelles section F n°1900 de 56 281 m² et section F n°259 de 11 852 m² appartenant à l'Ehpad Le Chant du Fier (*plan joint : en bleu les deux parcelles objets de la délibération, en vert les parcelles communales*) et se situant au-dessus du Château J. Avet.

Il est proposé au Conseil municipal d'acheter ces parcelles pour un montant total de 15 000 €.

Il est précisé que les frais de notaire sont pris en charge intégralement par la Commune de Thônes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACHETE** les parcelles forestières section F n°1900 et n°259 pour un montant total de 15 000 €.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant de signer tous les documents relatifs à cette acquisition.

.../...

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 074-217402809-20250313-CM25033-DE

SLOW

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 14 mars 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET



POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Chantal PASSET

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 20 MARS 2025 ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 MARS 2025

THÔNES, le

21 MARS 2025

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

